

aurait eu des cas de variole, de détruire même tout ce qui pourrait propager la contagion.

À une des assemblées du Bureau de Santé, un sous-comité composé des échevins Grenier, président du Comité de Police, McCord, président du Comité de Santé, Holland et Mullin, fut nommé, à la suggestion du Maire, dans le but d'organiser d'une manière efficace les différents départements du Bureau de Santé, viz—Statistiques vitales, inspection des habitations, cours, etc., des substances alimentaires, hôpital pour maladies contagieuses, vidanges, drainage, etc. Ce sous-comité doit s'assembler une fois par semaine et faire rapport à certaines périodes au Bureau de Santé. À la première assemblée, Son Hon. le Maire fit lecture d'un code de lois sanitaires présenté par le président du Comité de Santé. Après avoir fait quelques changements à certaines clauses du code, il fut résolu de continuer la lecture de la dernière partie du code à la prochaine séance. Il fut aussi résolu de laisser à la décision du maire et des Officiers de Santé le choix de la nomenclature et de la classification des malades devant servir à la compilation des statistiques vitales. À la suggestion du président, il fut décidé de donner avis public dans les journaux que la vaccination se ferait trois fois par semaine au Bureau de Santé.

En faisant régulièrement la vaccination au Bureau de Santé, nous avons l'espoir de pouvoir établir un Bureau de Vaccine, où l'on pourra se procurer du vaccin en quantité suffisante pour les besoins de la ville de Montréal et même de toute la Province de Québec où la variole fait d'affreux ravages. Partout on veut avoir du vaccin. Jusqu'à présent le manque d'organisation propre à mettre la vaccination publique sur un bon pied, nous a mis dans l'impossibilité de répondre aux demandes que nous recevons tous les jours pour du vaccin.

Nous devons appeler l'attention de la profession médicale sur le fait qu'il nous est impossible d'avoir continuellement en dépôt du vaccin frais, à moins qu'un nombre suffisant d'enfants ne viennent régulièrement au Bureau de Santé pour se faire vacciner, et ne retournent le huitième jour afin de constater l'efficacité de la vaccination et pouvoir recueillir de la lymphe sur des pointes d'ivoire ou dans des tubes.

Nous avons donc l'espoir que les confrères voudront bien recommander aux parents pauvres d'apporter leurs enfants au Bureau de Santé pour y être vaccinés.

Nous prions la profession médicale de Montréal de vouloir recommander plus qu'elle ne l'a fait la revaccination comme étant aussi nécessaire que la vaccination primaire. L'urgente nécessité de la revaccination a été démontrée d'une manière évidente cet hiver pendant la violence de l'épidémie. Un nombre considérable d'adultes vaccinés en bas âge ont été affectés de variole. S'ils eussent été